



BONUS CADRE 2025

F11 à H15



Airbus UES

Harmonisation oui, mais ...

Le 4 janvier 2025 s'est ouverte la campagne de revue des objectifs 2024 pour le bonus Cadre F11 à H15. Cette nouvelle campagne fait apparaître des modifications pour certains clusters :

- le cluster 1 évolue pour donner lieu au paiement a minima de la part fixe du bonus (à hauteur de 8.33%*). La part fixe équivaut à un 13^{ème} mois, elle était de 7% antérieurement à RELOAD.
- **le cluster 3 passe d'un range 100/110% à un range 90/110%.**

La définition des clusters est de la SEULE responsabilité Direction. Elle a choisi unilatéralement pour l'exercice 2024, d'harmoniser au niveau groupe en France le cluster 3 sur le range 90% / 110%, range déjà appliqué chez Airbus Helicopter et Airbus Atlantic.

Si le principe d'harmonisation était souhaité pour plus de clarté dans l'appropriation et la mise en oeuvre du processus au sein du groupe, une concertation visant à prendre en compte les environnements transnationaux aurait été indispensable.

Force est de constater que seule la France fait apparaître un cluster 3 calé sur le range 90 / 110%, créant un sentiment d'injustice. De plus, on pourrait s'interroger sur la cohérence entre terminologie et notation, en effet, comment expliquer pour le cluster 3 "Achievements FULLY meet expectations" que soit attribué un 90% !

Sur la base de ce constat, la CFE CGC demande à la Direction que la transparence et la raison des choix opérés soient expliqués.

De plus, la CFE-CGC demande que soit statuée au plus tôt, la valeur du cluster qui sera attribué à la part individuelle liée aux livraisons 2024.

De même, la CFE-CGC demande que plus de souplesse soit donnée aux managers et que la distribution soit faite à l'euro près et non par tranche de pourcentage (10%).

** de la masse salariale brute annuelle constituée du salaire de base et des heures supplémentaires forfaitaires, le cas échéant, perçue entre le 01/01 et 31/12 de l'année N.*